



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

Compte administratif année 2009

Le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2009 sont approuvés. Un excédent de fonctionnement de 1 914 522.46 € est porté en excédent capitalisé.

Tarifs garderie périscolaire et restauration

En remplacement de l'aide apportée par le CCAS aux familles les plus modestes et pour toucher davantage de foyers, le Conseil Municipal approuve la mise en place de nouveaux tarifs en fonction du quotient familial calculé par la CAF. (voir si tableau).

Taxe locale sur la publicité extérieure

Le conseil municipal décide d'exonérer les enseignes dont la totalité des superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés et de procéder à un recouvrement de cette taxe « au fil de l'eau », lorsqu'une modification des supports est intervenue dans le courant de l'année. Ces changements seront applicables à compter du 01.01.2011.

Logement du groupe scolaire Ravel

L'ancien logement de fonction sera mis en location à compter du 1^{er} juillet prochain. Le loyer mensuel est fixé à 550 €

SPL3A

Le conseil municipal décide d'acquérir des actions dans la SPL3A, société publique locale d'aménagement, créée par Angers Loire Métropole et la ville d'Angers.

Portail «achatspublics49 »

Afin de sécuriser les procédures de commandes publiques, le conseil municipal décide d'adhérer au portail internet « achatspublics49 », créé à l'initiative de l'association des maires des départements de Mayenne et du Maine et Loire.